

CONSEIL DE QUARTIER

VITRY SUD-ARDOINES

Réunion du vendredi 13 avril 2012

La réunion s'est tenue en présence de M. Moineau et Mme Le Corre, adjoints au Maire et référents du Conseil de quartier, de M. Benali (Directeur du Centre Social Balzac) ainsi que de trois habitants. Mme Rabardel, conseillère générale, est excusée.

L'aide sociale à Vitry

Mme Le Corre introduit le sujet en précisant que l'aide sociale à Vitry s'inscrit de façon plus large dans toutes les actions que met en œuvre la Ville qu'il s'agisse des questions de logement, d'emploi, d'éducation etc. Par exemple, la décision d'offrir à chaque enfant scolarisé en primaire dans une école de Vitry des fournitures scolaires est un choix de la Ville. Toutes les Villes ne prennent pas ces orientations.

L'aide sociale concerne plus spécifiquement le secteur Affaires sociales. Il s'agit de mettre en place des actions à destination des familles les plus en difficulté que ce soit dans la durée ou suite à un événement entraînant une rupture (perte d'emploi, séparation, obsèques par exemple). Il peut s'agir aussi d'aides plus ponctuelles. La direction des Affaires Sociales se compose de deux services : le service accès aux droits et solidarité et le service des retraités. Le budget total du Centre Communal d'Action Social pour 2011 est de 4 654 186 euros.

Le service accès aux droits et solidarité a pour mission d'accueillir, d'informer, de conseiller, d'orienter et de mener des actions à destination des personnes en difficulté mais aussi de travailler avec les professionnels et les partenaires. Ce pré-accueil a pour rôle d'analyser la demande sociale de la population, d'aider et de conseiller les personnes socialement fragilisées, de délivrer des aides d'urgence, d'orienter le public vers les différents partenaires compétents. Nous avons de nombreux partenariats et une convention avec le Conseil Général.

Dans le cadre de l'aide d'urgence, nous donnons essentiellement des chèques alimentaires valables dans des magasins conventionnés. Avant, nous donnions des colis alimentaires mais il y a eu une évolution. En effet, le chèque alimentaire nous permet de mieux répondre aux besoins de ces personnes. Il s'agit aussi de leur rendre leur dignité ainsi que de les responsabiliser le plus possible. Le service dispose également d'une borne Pôle Emploi. Les agents doivent donc guider les administrés dans l'utilisation de la borne (pointages mensuels et autres documents).

La Commission de Défense des Familles créée en 1975 a comme mission première d'accompagner les familles menacées d'expulsions. Sur ces questions, depuis trois ans, nous sommes en relation avec l'Espace Départemental des Solidarités ainsi qu'avec les bailleurs et des différentes associations (OPH, Semise, Abej Diaconie, Les Amis de l'Atelier etc.). L'objectif est de prévenir les dettes locatives au maximum pour éviter la situation d'urgence qu'est l'expulsion. Ce rapprochement a permis d'identifier un grand nombre de ménages en difficulté de paiement. La Commission de Défense des Familles intervient à présent dans les situations d'urgence et s'assure que les personnes en difficulté disposent de tous leurs droits et les conseille pour les recouvrer. Elle intervient aussi en cas d'interruption de fourniture d'eau ou d'énergie ainsi que pour informer sur le surendettement.

Un habitant demande si comme chaque année, M. Le Maire a pris un arrêté pour interdire les expulsions locatives. M. Moineau confirme que M. Le Maire a pris cet arrêté encore cette année mais que cela ne les empêche pas. En effet, cet arrêté est illégal, il s'agit avant tout d'un acte politique. M. Moineau explique la procédure d'expulsion et conclut que ce n'est pas une procédure adaptée. En tant que Président de l'OPH, il ne peut pas laisser les locataires payer pour ceux qui sont le plus en difficulté. Il existe d'autres mécanismes de solidarité qui fonctionnent.

Mme Le Corre explique la solution que peut représenter le bail glissant. Cette solution est mise en œuvre par entre autres l'Abej Diaconie qui est une association agréée par la Préfecture. L'association est titulaire du bail pendant deux ans. Le locataire rembourse l'association chaque mois du montant du loyer. Il y a un accompagnement social du locataire. S'il n'y a eu aucun incident au bout de deux ans, l'association transmet le bail au locataire qui bénéficie d'un suivi plus léger pendant encore une année. Si l'implication de la famille a été bien faite, il n'y a en général pas de problème. Les seuls frais pour l'association sont les frais de personnels. Depuis sa mise en place, le bail glissant fonctionne.

La Commission de Défense des Familles intervient souvent lorsque le dialogue est rompu avec le bailleur. Très souvent, les locataires en impayés hésitent à prendre contact avec le bailleur afin de lui exposer leurs difficultés. La Commission de Défense des Familles tente de favoriser la reprise du dialogue et donc de faciliter la reprise du paiement du loyer.

Le secteur Handicap est un service qui a pour mission d'informer, de conseiller, d'orienter les personnes porteuses de handicap dans leurs démarches. Il coordonne les actions des services municipaux, gère la commission communale pour l'accessibilité des personnes porteuses de handicap, organise des événements tels que la fête de Noël, la journée « handicap : on dit cap ». Il peut aussi instruire des demandes d'aides financières par exemple pour compléter le financement de la MDPH pour du matériel, surtout dans le cas de polyhandicapés, car le matériel coûte très cher, ou des aides aux vacances.

Depuis 1972, nous avons à Vitry, un service spécifique qui est l'accès aux droits des migrants. Vitry est la seule ville du Val de Marne à s'être dotée d'un tel service. Il a pour mission d'informer, de conseiller et d'orienter les étrangers ou personnes d'origine étrangère dans leurs démarches. Ce sont des personnes que l'on se doit de conseiller dans le cadre de l'accès au droit, ce ne sont pas forcément des personnes en situation irrégulière. M. Le Maire parraine tous les enfants scolarisés dont les parents sont en situation irrégulière. Le parrainage est un acte non officiel mais efficace car il crée les conditions d'une mobilisation citoyenne (recours juridique, pétitions, mobilisation des enseignants). Ce n'est pas anodin d'être parrainé. Sur les seize situations auxquelles nous avons été confrontées, toutes ont été régularisées.

Le service des retraités met en place différentes actions à destination des personnes âgées. Il y a un service d'aide à domicile qui comprend l'aide à domicile, le portage des repas et un service de soins infirmiers à domicile. L'aide à domicile permet d'éviter l'hospitalisation ou de raccourcir sa durée. La personne bénéficie ainsi d'une prise en charge à raison de quelques heures par jour ou par semaine selon sa perte d'autonomie. Le portage des repas est un service complémentaire de l'aide à domicile. Nous avons recruté du personnel supplémentaire afin d'assurer une seconde tournée et de permettre aux personnes sur liste d'attente de bénéficier de ce service de portage. Le service d'aide à domicile a un budget de 1 431 426 euros pour l'année 2011.

Le service propose aussi des activités et animations à destination des personnes âgées afin de lutter contre la solitude et de créer du lien social. Il peut s'agir de sorties à la journée, d'après midi au centre Ambroise Croizat ou dans les quatre foyers. Le service propose également des cours d'aquagym, d'anglais et une nouveauté en septembre des cours d'informatique. Des séjours ou des week-ends sont aussi proposés, ainsi que des séjours de vacances adaptés aux personnes à mobilité réduite où sont prévus des accompagnateurs.

Avec la ville d'Ivry, nous avons construit un EPHAD. Il dépend de la fonction publique hospitalière. Cet établissement travaille en lien étroit avec l'hôpital Charles Foix qui possède un pôle important de gérontologie. La construction d'un deuxième EPHAD est prévue dans le schéma départemental, il sera situé dans le quartier du Coteau.

Mme Le Corre ajoute que les services réfléchissent à la mise en place d'un système d'aide aux aidants familiaux. En effet, il y a beaucoup de demandes en ce sens. Cela prendra peut être la forme d'un « séjour répit » réunissant aidant et aidé ou l'aidant tout seul avec une prise en charge de l'aidé au domicile. Ce projet est encore à l'état de réflexion pour le moment.

Prochaine réunion

**Jeudi 31 mai 2012
à 18h30,
au Centre Social Balzac,
12 rue Olympe de Gouges**

Pour tout renseignement concernant le Conseil de quartier et pour y participer (inscription obligatoire), rendez-vous sur le site web de la ville : www.mairie-vitry94.fr (rubriques «citoyenneté» puis «vie de quartier») ou contactez le service Vie de Quartier, tél : 01.46.82.81.96